

Conseil municipal du 28 juillet

Présents : l'ensemble des conseillers

Point 1 :

- Approbation à l'unanimité du Compte rendu du Conseil Municipal du 8 juin

Point 2 :

- Remplacement de l'employé communal

Guy Seillier part à la retraite à 60 ans le 1er décembre 2022

- Est-ce qu'on le remplace ?

→ réponse, après discussion, OUI à l'unanimité moins une voix (abstention) pour remplacer Guy Seillier par une personne à temps plein ou à 80% (en fonction du profil)

- Il faut donc faire paraître une annonce en août, avoir les entretiens en fin août / début septembre pour une prise de poste courant octobre afin d'avoir la nouvelle recrue en formation avec Guy Seillier pendant 4 à 8 semaines

- Définition du poste:

- Coupe de l'herbe (rotofil)
- Nettoyage des chemins de remembrement
- Encombrants
- Entretien du cimetière
- Déneigement avec astreintes
- Entretien des lagunes
- Entretien des bâtiments communaux
- Entretien du réseau d'assainissement

- Nous prenons connaissance de l'annonce publiée récemment par la commune d'Ally et décidons d'en reprendre le texte en intégrant la possibilité de 80 à 100%, parution dans le Réveil et sur la Montagne et fin des candidatures fin août pour démarrage en octobre.

Emploi : la commune d'Ally recrute 1 adjoint technique (H/F) à temps complet, par voie statutaire (mutation ou recrutement direct) ou à défaut contractuel. Missions : vous serez en charge de la réalisation de l'essentiel des interventions techniques de la commune et d'assurer la bonne image de la commune. Permis B, C exigé, expérience souhaitée en maçonnerie, mécanique, déneigement, peinture, entretien des espaces verts. Travail possible les samedis et dimanches pour déneigement ou réparations. Rémunération statutaire, régime indemnitaire et protection sociale. Poste à pourvoir le 1^{er} mars 2022. Adresser candidature (CV + lettre de motivation manuscrite + le cas échéant copie des permis et des diplômes) à : Monsieur le Président - Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal - Village d'Entreprises - 14 avenue du Garric - 15000 Aurillac, au plus tard le 4 février 2022.

Point 3:

- Compte tenu d'un contexte économique particulièrement difficile, et pour aider les locataires en place, Mr le Maire propose une augmentation des loyers des habitations de la commune à 0%, avec communication aux locataires et sur la feuille du mois

→ Proposition adoptée à l'unanimité

Point 4:

- Mr Le Maire propose de tenir une réunion publique pour présenter le projet Maison des Services

→ La date du samedi 20 août à 10:30 est retenue

Point 5: point multi services (qui a bien démarré)

- Celui-ci a été repris récemment et les premiers jours sont positifs, avec quelques points à prendre en compte, notamment nous devons :

- Prévoir le nettoyage de la hotte (à charge du budget de la Mairie)
- Faire réparer la trancheuse
- Installer un panneau de signalisation au croisement de la Grille

Point 6: divers

- Nous devons budgéter l'entretien des cloches de l'église, et en particulier la fixation des tympans et les centrales de commande électroniques ce qui représente un budget d'environ 11.000€ TTC

- Mr le Maire propose de prévoir un ensemble le toit de la sacristie et la remise en état du dernier retable et de demander des subventions dans le cadre du budget 2023

- Sur proposition de Mr Goutal, nous en profiterons pour demander un devis de maçonnerie pour l'entretien de l'extérieur

- Nous avons reçu une demande du comice laitier pour que la Mairie offre un licol de présentation, demande acceptée à l'unanimité

- Mr Goutal pose 3 questions :

- la question des limitations de vitesse dans le village, et en particulier de descendre celle-ci à 50 km/h contre 70 km/h actuellement) dans les 300 mètres précédents l'entrée dans le village.
 - o la majorité des conseillers est d'accord pour constater le non-respect des limitations actuelles et se demande quelles sont les pouvoirs du Maire sur cette question. Nous devons donc nous renseigner.
- le constat d'échec apparent (voir l'article paru récemment sur la Montagne) des méthaniseurs installés à St Bonnet de Salers et aux 4 routes.
- La gestion des piscines privées dans le contexte actuel de pénuries d'eau répétitives

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45